



Rapporteur : M. MARTIN

47258

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Décision modificative n° 2 - 2022

Le vendredi 18 novembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme BIARD)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h51.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-1 ;

Vu le tableau d'amendement présenté devant la 4^{ème} commission le 17 novembre 2022 puis en séance publique le 18 novembre par M. CHENUT et intégré au projet de décision modificative ;

Exposé :

La décision modificative n°2 permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice.

Comme chaque année, à l'occasion de la dernière décision modificative de l'année, les crédits d'investissement prévus sont revus pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations. En fonctionnement, les modifications proposées sont équilibrées. Par ailleurs, cette décision modificative intègre des majorations de recettes de fonctionnement, qui traduisent une évolution plus favorable que prévu des recettes de l'exercice. Au final, cette décision modificative permet de réduire l'emprunt d'équilibre de 51 millions d'euros.

En investissement, cette décision modificative est notamment marquée par le report de 13,9 millions d'euros de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement compte tenu d'un décalage dans la mise en œuvre de dispositifs ou de retards constatés dans la réalisation des projets financés. C'est le cas en particulier pour le financement des travaux de restructuration des établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées (- 7,7 millions d'euros), le subventionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (- 2,1 millions d'euros) et les aides sur les dispositifs de soutien aux territoires (- 1,1 million d'euros).

Par ailleurs, hors opérations réalisées en régie, les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont revus à la baisse à hauteur de 8,5 millions d'euros en raison notamment du report de plus de 4,6 millions d'euros de crédits d'intervention sur la voirie afin de les adapter à l'état d'avancement des opérations.

Les crédits prévus pour l'acquisition de matériels ou la mise en œuvre de projets informatiques à destination des services départementaux sont également réduits de près de 3,2 millions d'euros au regard des délais de livraison ou de développement.

En dépenses de fonctionnement, la décision modificative se caractérise par l'inscription de 3,4 millions d'euros de crédits complémentaires pour répondre aux besoins sur le secteur de la protection de l'enfance. Il est notamment proposé 2 millions d'euros de crédits au titre des dotations versées aux structures d'accueil et d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance et près de 1 million d'euros de crédits sur les dépenses de personnel pour la mise en œuvre des évolutions apportées à la rémunération des assistants familiaux pour lesquelles un rapport spécifique est présenté dans le cadre de cette session.

Par ailleurs, il est proposé une réduction de 3,6 millions d'euros des crédits inscrits au titre des allocations de revenu de solidarité active compte tenu du montant versé depuis le début d'année. Sur les autres postes, les ajustements de crédits restent globalement limités.

Sur le volet des recettes, cette étape budgétaire se définit par une augmentation sensible des recettes de fonctionnement à hauteur de 25,5 millions d'euros liée principalement à une majoration de 10 millions d'euros du produit des droits de mutation et à une revalorisation de 10 millions d'euros de la recette relative à la TVA. Il est par ailleurs procédé à l'inscription au global de 2,2 millions d'euros de participations complémentaires portant notamment sur une actualisation du concours de la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (CNSA) pour le financement de la prestation de compensation du handicap.

Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts restent stables avec une réduction des produits liés à la vente de biens immobiliers et de financements attendus sur des projets d'équipement départementaux compensée par l'inscription de recettes complémentaires relatives à des remboursements d'avances financières ou de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs.

Ces diverses propositions se soldent par une réduction du recours à l'emprunt d'équilibre à hauteur de 51,6 millions d'euros qui passe de 98,5 millions d'euros à 46,8 millions d'euros.

Sur ces bases, l'équilibre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	983,88	0,00	983,88	0,0 %	1 114,87	+ 25,46	1 140,32	+ 2,3 %
<i>dont travaux en régie</i>					4,50	+ 0,35	4,85	+ 7,8 %
Investissement *	261,33	- 26,15	235,18	- 10,0 %	31,87	+ 0,02	31,89	+ 0,1 %
<i>dont production immobilisée</i>	4,50	+ 0,35	4,85	+ 7,8 %				
Total	1 245,20	- 26,15	1 219,06	- 2,1 %	1 146,73	+ 25,48	1 172,21	+ 2,2 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					98,47	- 51,63	46,84	- 52,4 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement et emprunt d'équilibre

I - UNE AUGMENTATION DES RECETTES RESULTANT ESSENTIELLEMENT DE LA REVALORISATION DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION ET DE LA FRACTION DE TVA ATTRIBUEE AU DEPARTEMENT

1°) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 25 455,14 K€. Cette évolution est essentiellement liée à :

- la réinscription de 10 millions d'euros sur le produit des droits de mutation par rapport aux montants prévus lors de la précédente décision modificative. Cette majoration s'explique par une activité sur le marché immobilier sur l'année qui est restée globalement soutenue en Ile-et-Vilaine malgré le contexte économique. Le montant total du produit des droits de mutation s'établit donc à 242 millions d'euros.

- la revalorisation de 10 millions d'euros de la recette relative à la fraction de TVA reversée par l'Etat compte tenu de la révision à la hausse de la prévision nationale de TVA de l'Etat pour 2022.

La hausse des produits de fonctionnement s'explique également par les éléments ci-après :

- l'augmentation de 1 081,3 K€ du montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité, en raison de la perception de régularisations 2021 ;

- l'inscription de 670,35 K€ de participations complémentaires de l'Etat portant notamment sur le financement d'actions inscrites dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire départemental ;

- la revalorisation de 535,1 K€ des attributions du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux en raison d'un produit du fonds national mis en répartition plus élevé que celui prévu initialement ;

- l'ajout de 1 154,46 K€ en produits exceptionnels correspondant principalement aux versements d'indemnités pour malfaçons dans l'exécution d'un chantier sur un collège et à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs ;

- l'actualisation de 1 316,22 K€ des dotations versées par la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie, dont + 3 082,58 K€ au titre de la prestation de compensation du handicap et - 1 766,36 K€ du concours attribué par la CNSA pour le financement des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie.

Par ailleurs, une diminution de 400 K€ est opérée sur le remboursement attendu du GIP LABOCEA dans le cadre de la mise à disposition d'agents départementaux en raison d'une vacance de postes plus importante.

2°) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors emprunts restent globalement stables avec cependant quelques ajustements qui se soldent à + 21,89 K€.

Il est notamment inscrit pour un montant de 186,87 K€ la part de la contribution du Département au fonds COVID Résistance Bretagne non utilisée par les petites entreprises et associations et qui sera reversée dès 2022. Il est également prévu 248,4 K€ de recettes supplémentaires relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

En revanche, il est procédé à une réduction de 269,13 K€ des produits escomptés dans la vente de biens immobiliers et de matériels et de 110,67 K€ de participations attendues sur des opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale.

II – UNE REDUCTION DES DEPENSES REELLES LIEE PRINCIPALEMENT A DES REPORTS DE CREDITS SUR DES FINANCEMENTS ATTRIBUES EN RAISON DU DECALAGE DE REALISATION DES PROJETS

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	23 075,59	+ 460,32	23 535,92
11 – Mobilités	13 159,92	+ 323,91	13 483,83
12 – Aménagement et développement des territoires	872,94	+ 4,99	877,93
13 – Aménagement numérique du territoire	203,84	+ 1,62	205,46
14 – Tourisme	1 685,13	- 9,29	1 675,84
15 – Innovation, Attractivité, Europe	454,26	- 32,00	422,26
16 – Economie sociale et solidaire	799,39	0,00	799,39
17 – Agriculture	4 850,37	+ 181,99	5 032,36
18 – Environnement	1 049,74	- 10,89	1 038,85
Crédits d'investissement	78 202,52	- 11 024,67	67 177,86
11 – Mobilités	53 319,68	- 7 830,00	45 489,68
12 – Aménagement et développement des territoires	8 796,39	- 853,16	7 943,23
13 – Aménagement numérique du territoire	4 561,23	- 213,70	4 347,53
14 – Tourisme	647,71	+ 12,58	660,28
15 – Innovation, Attractivité, Europe	5 298,12	- 2 140,38	3 157,74
16 – Economie sociale et solidaire	5,00	0,00	5,00
17 – Agriculture	2 954,13	0,00	2 954,13
18 – Environnement	2 620,26	0,00	2 620,26
Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions	101 278,12	- 10 564,34	90 713,78

Encours d'autorisation de programme	185 385,27	+ 2 747,00	199 132,27
11 – Mobilités	111 178,97	+ 743,40	122 922,37
12 – Aménagement et développement des territoires	32 280,04	0,00	32 280,04
13 – Aménagement numérique du territoire	7 146,66	0,00	7 146,66
14 – Tourisme	897,67	0,00	897,67
15 – Innovation, Attractivité, Europe	21 852,27	+ 1 300,00	23 152,27
17 – Agriculture	4 761,91	+ 3,60	4 765,51
18 – Environnement	7 267,74	+ 700,00	7 967,74

Politique 11 – Mobilités

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 323,91 K€ résulte principalement d'un ajustement à la hausse de 350 K€ des crédits de matières premières et fournitures de voirie achetées par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie sur le réseau routier départemental pour tenir compte de la hausse importante des prix. Cette inscription est compensée par une revalorisation en recettes de fonctionnement du montant estimé de ces travaux réalisés en interne, comptabilisés en production immobilisée.

La réduction de 7 830 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le report sur 2023 de 3 525,6 K€ de crédits destinés au programme de mobilités inscrit au plan de relance, afin de les adapter au planning de lancement des procédures nécessaires à la réalisation des infrastructures et notamment des liaisons cyclables utilitaires.

Il est également proposé la baisse des crédits inscrits au titre du financement du Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic de Rennes en raison d'appels de fonds de l'Etat et de Rennes Métropole moins élevés que prévus sur 2022, à hauteur de 950 K€.

708 K€ de crédits consacrés aux études et travaux de modernisation sur les routes départementales sont reportés, afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 1 652,54 K€ affectés au programme de construction de centres d'exploitation routière sont rephasés sur les exercices ultérieurs au regard du calendrier d'avancement de certaines opérations.

En matière d'autorisations de programme, l'augmentation d'encours de 743,4 K€ résulte notamment de la revalorisation de l'enveloppe relative à la construction du centre d'exploitation routière de Val-Couesnon qui est revalorisée de 1 270 K€ pour permettre la validation des études d'avant-projet définitif et le lancement de la consultation des marchés de travaux.

D'autre part, 507 K€ de crédits complémentaires sont inscrits sur l'AP afférente au programme de confortement des ouvrages d'art afin d'accélérer la réalisation de certains travaux.

Par ailleurs, l'enveloppe destinée à l'acquisition de matériels roulants de voirie est révisée à la hausse de 1 198 K€ pour permettre d'engager de nouvelles commandes d'ici la fin de l'année ou le début d'année prochaine.

En revanche, il est procédé à la diminution de 1 000 K€ de l'autorisation de programme relative au financement du Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic de Rennes pour tenir compte d'appels de fonds moindres que ceux prévus initialement et d'une réduction de 734,3 K€ de l'enveloppe destinée au programme d'entretien des routes afin de l'ajuster aux montants définitifs des travaux.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

Les crédits de fonctionnement augmentent de 4,99 K€ du fait notamment de l'inscription de 20 K€ de crédits complémentaires pour la rémunération et la prise en charge des frais de déplacement des architectes conseillers en raison d'une hausse des vacances sollicitées.

En revanche, 15 K€ de crédits destinés à l'accompagnement de projets au titre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics seront reportés au regard du nombre de demandes.

La baisse de 853,16 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par un report de 867,94 K€ de crédits contrats de territoire destinés au financement de bâtiments communaux afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés. Pour le même motif, 346,7 K€ de crédits affectés au plan de soutien de projets locaux dans le cadre du fonds d'urgence sont rephasés sur les exercices suivants.

A l'inverse, 637,47 K€ de crédits inscrits au titre du Fonds de solidarité territoriale sont rephasés sur 2022 afin de répondre aux sollicitations de paiement des communes.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

Un ajustement à la hausse des crédits de fonctionnement à hauteur de 1,62 K€ est opéré au titre

de la participation apportée par le Département dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de montée en débit.

La diminution des crédits d'investissement de 213,7 K€ s'explique principalement par un report de 224,7 K€ de crédits affectés au projet Bretagne Très haut débit afin de les ajuster au calendrier de déploiement des réseaux numériques.

Politique 14 – Tourisme

La réduction de 9,29 K€ des crédits de fonctionnement se justifie par le report de crédits des contrats de territoire destinés au financement d'actions de promotion du tourisme au regard des besoins réels.

L'augmentation des crédits d'investissement de 12,58 K€ résulte du rephasage sur l'exercice de crédits des contrats de territoire alloués au développement touristique afin d'honorer le paiement de dossiers.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

La diminution des crédits de fonctionnement de 32 K€ s'explique par le report de crédits inscrits au titre du financement du projet de recherche Glaz, élaboré dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région.

Les crédits d'investissement sont réduits de 2 140,38 K€ compte tenu du report de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

L'augmentation de 1 300 K€ de l'encours d'autorisation de programme se justifie par la création d'une nouvelle enveloppe destinée au financement de la remise aux normes de la bibliothèque de l'Institut d'études politiques de Rennes dont le dossier sera présenté à la commission permanente de novembre.

Politique 17 – Agriculture

Les crédits de fonctionnement augmentent de 181,99 K€ en raison notamment de l'inscription de 67,49 K€ de crédits en matière de subventions au titre des dispositifs de soutien aux agriculteurs en difficulté et à l'installation des jeunes agriculteurs. Par ailleurs, la subvention d'équilibre au budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologie est augmentée à hauteur de 144,5 K€ compte tenu des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de la décision modificative.

L'augmentation de 3,6 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement de l'enveloppe consacrée au programme en faveur de l'agriculture pour permettre d'engager un dossier.

Politique 18 – Environnement

La diminution des crédits de fonctionnement de 10,89 K€ s'explique notamment par le report de 33 K€ de crédits de subventions au titre de l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap compte tenu du faible nombre de dossiers présentés.

Les crédits destinés au financement d'actions de promotion des énergies renouvelables sont également diminués de 20 K€ afin de les ajuster aux besoins réels.

En revanche, les crédits inscrits au titre du développement d'une alimentation responsable sont augmentés de 42,11 K€ pour permettre le règlement de prestations d'accompagnement à la lutte

contre le gaspillage alimentaire.

Il est par ailleurs proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 54 K€ pour permettre le lancement d'une étude organisationnelle des procédures d'achats des denrées alimentaires des collèges publics. Cette action s'inscrit dans les orientations du plan alimentaire territorial départemental pour lequel un rapport spécifique est présenté dans le cadre de la session.

L'augmentation de 700 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte de la revalorisation de l'enveloppe destinée à la rénovation énergétique des structures d'accueil de personnes âgées et personnes en situation de handicap pour permettre d'engager les dossiers du 1^{er} appel à projets.

COMMISSION 2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	225 177,66	+ 2 865,91	228 043,57
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	27 372,77	- 204,76	27 168,01
22 – Autres cycles d'enseignement	145,65	0,00	145,65
23 – Culture	8 879,12	- 125,03	8 754,09
24 – Sport	3 113,24	- 84,52	3 028,72
25 – Jeunesse	1 486,75	- 34,14	1 452,62
26 – Famille, Enfance, Prévention	184 180,12	+ 3 314,36	187 494,49
Crédits d'investissement	54 836,40	- 2 321,46	52 514,94
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	44 598,09	- 1 622,28	42 975,80
23 – Culture	1 921,47	- 329,97	1 591,50
24 – Sport	6 087,39	- 406,71	5 680,69
25 – Jeunesse	475,57	+ 70,00	545,57
26 – Famille, Enfance, Prévention	1 753,88	- 32,50	1 721,38
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	280 014,06	+ 544,45	280 558,51
Encours d'autorisation de programme	195 123,28	+ 6 211,84	201 335,12
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	171 016,20	+ 6 311,31	177 327,50
23 – Culture	6 558,68	0,00	6 558,68
24 – Sport	9 614,08	- 101,96	9 512,12
25 – Jeunesse	967,28	0,00	967,28
26 – Famille, Enfance, Prévention	6 967,04	+ 2,50	6 969,54

Politique 21 – Enseignement 2ème Degré

Les crédits de fonctionnement sont diminués de 204,76 K€ du fait notamment de la restitution de 415,15 K€ de crédits de participations attribuées aux collèges dont 373,55 K€ au titre de l'organisation des voyages éducatifs en raison d'un nombre de séjours proposé moins important depuis la crise sanitaire. Les crédits inscrits au titre de l'aide à la restauration scolaire sont également réduits de 84,1 K€ afin de les ajuster aux effectifs réels des élèves demi-pensionnaires boursiers.

En revanche, les crédits destinés à l'attribution du forfait externat part personnel sont majorés de 62,1 K€ pour tenir compte de l'augmentation de la masse salariale des agents techniques territoriaux affectés à l'externat des collèges publics.

Il est également proposé l'inscription de 80 K€ de crédits complémentaires au titre de l'accompagnement de projets de mobilité européenne des collégiens breilliens dans le cadre du programme Erasmus + afin d'intégrer de nouvelles modalités de calcul des participations attribuées. Pour rappel, le Département bénéficie sur ce dispositif d'un financement de l'agence ERASMUS.

Par ailleurs, sur les dépenses bâtimentaires des collèges, il est prévu 132 K€ de crédits complémentaires pour répondre à des besoins portant notamment sur des frais de déménagement ou de location de modulaires dans le cadre d'opérations de restructuration.

Il est à noter l'ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 21 K€ au titre du financement d'un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire qui sera soumis à l'examen lors de la commission permanente de novembre.

La réduction de 1 622,28 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le report de 832,5 K€ de crédits alloués au programme de rénovation thermique des collèges compte tenu des décalages constatés sur la réalisation des travaux.

286,68 K€ de crédits affectés aux opérations de restructuration et d'extension des collèges et 208,9 K€ de crédits destinés à la réalisation des nouveaux collèges sont également rephasés sur les exercices suivants afin de les adapter aux calendriers d'avancement.

Sur le plan numérique éducatif, il est proposé le report de 120,63 K€ de crédits du fait principalement du décalage sur 2023 des travaux de raccordement au très haut débit des collèges.

Politique 23 – Culture

Les crédits de fonctionnement sont réduits de 125,03 K€ en raison notamment du report de 43,91 K€ de crédits des contrats de territoire en faveur des actions culturelles afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

Il est par ailleurs procédé à une restitution de 41,12 K€ des crédits de subventions dans le cadre du « Plan Musiques » du fait d'un nombre de musiciens intervenants inférieur à celui initialement prévu, et à une réduction de 30 K€ des crédits inscrits au titre des aides à l'emploi dans les bibliothèques pour lesquelles les sollicitations sont moindres.

La baisse des crédits d'investissement de 329,97 K€ correspond principalement au report sur les exercices ultérieurs de 281 K€ de crédits affectés à l'opération de réhabilitation du musée Manoli pour tenir compte de l'état d'avancement du projet.

Politique 24 – Sport

La diminution de 84,52 K€ des crédits de fonctionnement résulte essentiellement de la baisse à hauteur de 60,52 K€ de crédits destinés aux travaux de maintenance du stade d'athlétisme couvert Robert Poirier afin de les adapter aux besoins réels.

Les crédits d'investissement sont diminués de 406,71 K€ en raison principalement du rephasage sur les exercices suivants de 342,07 K€ de crédits contrats de territoire destinés au financement des bâtiments et équipements sportifs territoriaux afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés.

Par ailleurs une réduction de 64,65 K€ est opérée sur les crédits destinés à l'acquisition de matériels et d'équipements pour le stade d'athlétisme couvert Robert Poirier afin de les ajuster aux besoins réels.

La révision à la hausse de 596,75 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'une revalorisation de 698,71 K€ de l'enveloppe destinée au financement d'

équipements sportifs communaux pour permettre d'engager de nouveaux dossiers.

Politique 25 – Jeunesse

La baisse des crédits de fonctionnement de 34,14 K€ correspond à un ajustement des crédits en matière de subventions et de participations. La subvention accordée au Centre régional information jeunesse bretagne est notamment réduite de 10 K€ en raison d'une diminution du nombre de projets. Il est également restitué 15,5 K€ de crédits inscrits au titre du financement d'actions de formation des jeunes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de les ajuster aux besoins réels.

L'augmentation de 70 K€ des crédits d'investissement résulte d'un rephasage sur l'exercice de crédits contrats de territoire destinés au financement de projets accueillant des jeunes pour permettre le règlement de dossiers.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

C'est dans ce domaine qu'est enregistrée la modification la plus conséquente de cette décision modificative en fonctionnement. Il est en effet prévu l'inscription de 3 374,7 K€ de crédits complémentaires sur le champ de la protection de l'enfance pour permettre notamment de couvrir l'augmentation anticipée des dépenses sur les dotations versées aux structures habilitées au titre de l'aide sociale à l'enfance et sur la rémunération des assistant.es familiaux.ales liées à des mesures de revalorisation salariale.

Il est ainsi proposé d'inscrire 2 000 K€ de crédits complémentaires au titre du financement des établissements relevant de l'enfance pour tenir compte de l'application du Ségur de la santé avec effet au 1^{er} avril 2022 et de la hausse du point d'indice de la fonction publique pour les agent.es de la fonction publique hospitalière du Centre départemental de l'enfance.

En parallèle, il est prévu une augmentation de 977,7 K€ des dépenses de personnel pour financer sur la fin de l'année les évolutions apportées à la rémunération des assistant.es familiaux.ales afin de valoriser l'exercice de la profession. Cette majoration de crédits doit donc permettre de couvrir à la fois les mesures découlant de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et précisées dans un décret du 31 août 2022 et celles complémentaires proposées par le Département portant notamment sur une revalorisation de l'indemnité d'entretien et le versement d'une prime d'attractivité.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins d'accompagnement de jeunes présentant des problématiques complexes, il est nécessaire d'inscrire 1 100 K€ de crédits supplémentaires pour l'accueil en hébergements et dans des lieux de vie.

La réduction de 32,5 K€ des crédits d'investissement s'explique essentiellement par le report de 35 K€ de crédits destinés à l'acquisition de structures d'hébergement pour l'accueil de mineur.es non accompagné.es en raison d'un projet d'achat d'un local différé.

La hausse de l'encours de 2,5 K€ s'explique essentiellement par un ajustement de l'enveloppe dédiée à l'achat de matériels de la protection maternelle et infantile.

**COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	459 069,92	- 4 784,79	454 285,13
31 – Personnes handicapées	171 288,30	0,00	171 288,30
32 – Personnes âgées	145 837,47	- 18,30	145 819,17
33 – Insertion	139 789,99	- 4 466,23	135 323,76
34 – Actions sociales diverses	112,70	0,00	112,70
35 – Coopération et solidarité internationales	1 466,00	- 281,24	1 184,76
36 – Logement	555,46	- 19,02	536,44
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	20,00	0,00	20,00
Crédits d'investissement	31 608,47	- 8 596,56	23 011,92
31 – Personnes handicapées	5 375,09	- 3 916,38	1 458,71
32 – Personnes âgées	5 007,97	- 3 793,16	1 214,81
33 – Insertion	786,73	0,00	786,73
34 – Actions sociales diverses	4 611,74	- 446,05	4 165,70
35 – Coopération et solidarité internationales	243,19	0,00	243,19
36 – Logement	15 583,76	- 680,98	14 902,78
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	0,00	+ 240,00	240,00
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	490 678,39	- 13 381,35	477 297,04
Encours d'autorisation de programme	91 009,25	+ 20 287,61	111 296,86
31 – Personnes handicapées	9 966,97	0,00	9 966,97
32 – Personnes âgées	21 882,50	0,00	21 882,50
33 – Insertion	1 076,73	0,00	1 076,73
34 – Actions sociales diverses	9 844,42	- 115,08	9 729,34
35 – Coopération et solidarité internationales	302,39	0,00	302,39
36 – Logement	47 936,24	+ 20 102,69	68 038,93
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	0,00	+ 300,00	300,00

Politique 31 – Personnes handicapées

Les crédits d'investissement diminuent de 3 916,38 K€ en raison du report de crédits destinés au financement des opérations de construction ou de rénovation des établissements accueillant des personnes handicapées du fait de retards constatés dans la réalisation de projets initialement programmés cette année.

Politique 32 – Personnes âgées

La réduction des crédits de fonctionnement de 18,3 K€ résulte principalement de la diminution à hauteur de 10,62 K€ des crédits inscrits au titre de la formation initiale et continue des accueillant. es familiaux.ales pour personnes âgées afin de les ajuster aux besoins réels.

Les crédits d'investissement baissent de 3 793,16 K€ en raison essentiellement du report de 3 090 K€ de crédits destinés à la mise en place des mesures exceptionnelles de soutien à l' investissement en faveur des établissements d'accueil pour personnes âgées afin de lutter contre

l'isolement et de maintenir les liens familiaux et affectifs, compte tenu de l'état d'avancement des projets subventionnés.

703,16 K€ de crédits alloués à des opérations de restructuration des établissements pour personnes âgées sont également rephasés sur les exercices suivants au regard du rythme de réalisation des projets financés.

Politique 33 – Insertion

Sur ce secteur, les crédits inscrits au titre des allocations de revenu de solidarité active sont réduits de 3 600 K€ en raison du montant des allocations de RSA versées sur l'année moins important que celui anticipé.

Il est d'autre part reporté 800,9 K€ de crédits affectés à la mise en œuvre de mesures dans le cadre de la gestion des fonds sociaux européens du nouveau programme FSE+ en raison d'un retard pris à l'échelle nationale sur les signatures des conventions.

En revanche, des crédits complémentaires à hauteur de 218,87 K€ sont inscrits afin d'enregistrer les admissions en non-valeur présentées dans le cadre de cette session.

Globalement, les crédits de fonctionnement sur l'insertion diminuent de 4 466,23 K€.

Politique 34 – Actions sociales diverses

La réduction des crédits d'investissement de 446,05 K€ s'explique par le report ou la restitution de crédits affectés au programme de construction et de restructuration des espaces sociaux communs afin de les caler à l'état d'avancement réel des opérations.

La diminution de 115,08 K€ de l'encours d'autorisation de programme correspond essentiellement à un ajustement au coût définitif des travaux de l'enveloppe relative à l'opération de construction de l'espace social commun de Maen Roch.

Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

Une baisse de 281,24 K€ des crédits de fonctionnement est prévue, résultant notamment de la restitution de 114 K€ de crédits en raison de la suspension de la coopération avec la région Alaotra Mangoro de Madagascar. Sont également reportés 75 K€ de crédits inscrits au titre de l'accompagnement d'actions de solidarité internationale et 47,5 K€ de crédits destinés à la réalisation d'actions spécifiques autour du sport en lien avec les coopérations décentralisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Terre de jeux » afin de les ajuster aux besoins réels.

Politique 36 – Logement

La réduction de 19,02 K€ des crédits de fonctionnement correspond à un report de crédits inscrits au titre de la convention de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin de les adapter aux besoins de paiement.

Les crédits d'investissement sont diminués de 680,98 K€ du fait principalement du rephasage sur les exercices ultérieurs de crédits destinés aux différents dispositifs mis en place dans le domaine de l'habitat au regard de l'état d'avancement des dossiers subventionnés. Il est ainsi reporté 571,98 K€ de crédits inscrits au titre du financement des programmes de renouvellement urbain de Rennes et de Saint-Malo afin de les ajuster à la programmation et 129,5 K€ de crédits alloués à la revitalisation des centres bourgs par l'habitat pour tenir compte du rythme de réalisation des projets financés.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 20 022,69 K€ résulte principalement de l'ouverture de deux nouvelles enveloppes pour un montant total de 19 900 K€ portant sur la convention d'objectifs et de moyens sur la période 2022-2025 entre le Département et Néotoa

dont un rapport spécifique est présenté dans le cadre de cette session.

Politique 37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations

L'inscription de 240 K€ de crédits d'investissement et de 300 K€ d'encours d'autorisation de programme sur cette politique résulte de l'ouverture d'une enveloppe destinée au financement d'un projet de construction d'un lieu d'accueil à Rennes pour les femmes victimes de violences dont le dossier est soumis à examen dans le cadre de la session.

COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	276 552,35	+ 1 458,56	278 010,91
40 – Ressources humaines	176 832,24	0,00	176 832,24
41 – Finances, Moyens des services	65 673,32	+ 373,24	66 046,55
42 – Sécurité	34 046,80	+ 1 085,32	35 132,12
Crédits d'investissement	92 180,96	- 4 555,77	87 625,20
40 – Ressources humaines	91,20	0,00	91,20
41 – Finances, Moyens des services	82 675,99	- 4 335,23	78 340,76
42 – Sécurité	9 413,77	- 220,53	9 193,24
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	368 733,32	- 3 097 ;21	365 636,11
Encours d'autorisation de programme	58 004,67	+ 9 217,70	67 222,38
40 – Ressources humaines	146,35	0,00	146,35
41 – Finances, Moyens des services	41 218,15	+ 2 723,46	43 941,61
42 – Sécurité	16 640,18	+ 6 494,24	23 134,41

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 373,24 K€ du fait notamment d'une majoration de 450 K€ des frais financiers pour couvrir l'augmentation des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les lignes de fonctionnement des bâtiments de services sont augmentées de 126,85 K€, dont 105 K€ sur l'électricité pour tenir compte des besoins réels d'ici la fin de l'année. De même des crédits supplémentaires sont nécessaires pour financer des dépenses liées au départ des services préfectoraux du site Beauregard, comme la sécurisation du bâtiment, et l'emménagement programmé de directions de la collectivité dans les locaux libérés (notamment 50 K€ pour les déménagements et 50 K€ pour la sécurisation).

A l'inverse, 499,18 K€ de crédits inscrits au titre des dépenses informatiques et des frais de communication sont supprimés, afin de les ajuster aux besoins réels. Il est notamment reporté 396,57 K€ de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique au regard de l'état d'avancement des projets.

Il est à noter l'inscription d'une dotation complémentaire de 103,16 K€ sur la provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement des sommes réclamées à l'association Espace Kiêthon correspondant aux échéances bancaires réglées par le Département en 2022 dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à la structure.

Il est également proposé d'ajuster la provision pour créances douteuses déterminée par l'application d'un taux de dépréciation de 15 % sur le stock actualisé des restes à recouvrer de plus de deux ans transmis par la Payeuse départementale et d'inscrire une dotation complémentaire de

1,54 K€ par rapport à la provision déjà constituée.

La baisse des crédits d'investissement de 4 335,23 K€ s'explique notamment par le report de crédits affectés aux dépenses informatiques pour un montant global de 3 178,81 K€.

1 941,12 K€ de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique sont notamment décalés sur l'année prochaine au regard de l'état d'avancement de certains projets. Il est par ailleurs reporté 707,93 K€ de crédits destinés au programme de dotation et de modernisation des infrastructures et des serveurs afin de les adapter au rythme de réalisation des projets dont celui d'extension et de renouvellement des infrastructures techniques du système d'information.

Par ailleurs 1 000 K€ de crédits affectés à la mise en œuvre du budget participatif départemental sont reportés sur 2023 afin de les caler au calendrier de lancement.

Sur les bâtiments, il est notamment procédé à la restitution de 526,6 K€ de crédits affectés au programme de maintenance des bâtiments des services au regard de l'état d'avancement de certaines interventions. En revanche, il est nécessaire d'inscrire 592,27 K€ de crédits complémentaires destinés à la construction de locaux techniques départementaux dans le cadre de l'opération de construction de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche pour permettre la réalisation de travaux supplémentaires.

L'encours d'autorisation de programme augmente de 2 723,46 K€ en raison notamment de la revalorisation de 2 070 K€ de l'enveloppe relative au projet de modernisation des cuisines du restaurant inter-administratif afin de valider les études d'avant-projet définitif et d'engager la consultation des marchés de travaux. 1 000 K€ sont également ajoutés sur l'autorisation de programme destinée à l'acquisition des véhicules des services pour permettre d'engager de nouvelles commandes dès le début d'année prochaine.

Politique 42 – Sécurité

L'augmentation de 1 085,32 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un ajustement à la hausse de 1 000 K€ de la contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours par rapport au montant qui avait été fixé par délibération du 3 février 2022, afin de tenir compte de l'impact sur ses dépenses de fonctionnement du surcroît d'activité durant cet été, provoqué par la sécheresse et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Il est par ailleurs inscrit 85,32 K€ de crédits complémentaires sur les dépenses de maintenance et d'entretien des centres d'incendie et de secours afin de les adapter aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

La réduction de 220,53 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le rephasage sur les exercices suivants de 1 180 K€ de crédits destinés aux opérations de construction des centres d'incendie et de secours de Retiers et Saint-Aubin-du-Cormier afin de les adapter aux décalages de planning.

En revanche, il est procédé à l'inscription de 1 111,73 K€ de crédits complémentaires sur la partie relative aux locaux du SDIS dans le cadre de la réalisation de la plateforme logistique et sur l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Rennes Centre afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

La révision à la hausse de 6 494,24 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de la revalorisation de 4 845,16 K€ des enveloppes relatives aux opérations de construction des centres d'incendie et de secours de Cancale, La Bouëxière et Baulon afin de permettre la validation des études d'avant-projet définitif. Les autorisations de programme destinées à la réalisation des locaux de la plateforme logistique occupés par le service unifié et du centre d'incendie et de secours de Rennes Centre sont augmentées globalement de 1 604 K€

pour tenir compte du coût actualisé des travaux.

Décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 - 2022 du budget principal détaillée dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;
- d'approuver la décision modificative n° 2 - 2022 des budgets annexes telle qu'elle figure dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints ;
- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative ;
- d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement millésimées 2022 suivantes :

<i>Code</i>	<i>Objet</i>	<i>Encours</i>
BUDGET PRINCIPAL		
<i>ALIMF001</i>	<i>Alimentation responsable</i>	<i>54 000,00 €</i>
<i>EDSPF009</i>	<i>Programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire</i>	<i>20 976,00 €</i>
<i>AHABI917</i>	<i>Convention d'objectifs et de moyens NEOTOA – Equilibre des opérations</i>	<i>3 400 000,00 €</i>
<i>AHABI918</i>	<i>Convention d'objectifs NEOTOA 2023-2025</i>	<i>16 500 000,00 €</i>
<i>ESRI048</i>	<i>Financement Rénovation Bibliothèque IEP Rennes</i>	<i>1 300 000,00 €</i>
<i>MDFEI001</i>	<i>Financement Construction Lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences</i>	<i>300 000,00 €</i>
BUDGET ANNEXE BIODIVERSITE ET PAYSAGES		
<i>BATII054</i>	<i>Acquisitions immobilières ENS</i>	<i>110 000,00 €</i>

- d'inscrire une dotation complémentaire d'un montant de 103 155,12 € à la provision pour dépréciation des actifs circulants constituée pour faire face au risque du non recouvrement d'une créance auprès de l'association Espace Kiêthon (imputation 68-01-6817) ;
- d'ajuster la provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l'état actualisé des créances transmis par la Payeuse départementale et d'inscrire une provision complémentaire d'un montant de 1 536,84 € (imputation 68-01-6817) ;
- de fixer le montant de la contribution définitive du Département au Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'année 2022, à 32 780 000 €.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220070V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 13 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

Le Secrétaire général des services

Vincent RAUT